

Commune de PORT-LESNEY
COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Verdi
ingeni...
BFC

Opération	Révision du POS en PLU	CR n°	1
Objet de la réunion	Réunion de lancement : 1 ^{ère} prise de contact et explication de la démarche PLU		
Date & lieu	03/05/2011 -18h00 en Mairie		
Rédacteur	Carole BOURGEOIS – Référent sur le dossier	nombre de page	4
Diffusé le :	04 mai 2011		

Organisme	Représentant	Mail	Téléphone	Fax	Présent	Diffusion
Conseil Municipal	THERY Jean Maire	j.thery@wanadoo.fr	06.71.11.02.64		X	X
Conseil Municipal	FAIVRE Pierre Adjoint		03.84.37.85.19		X	X
Conseil Municipal	ARNOULD Françoise Adjointe	jsarnould@orange.fr			X	X
Conseil Municipal	BARBAUD Marc Adjoint	marcbarbaud@sfr.fr	06.36.84.90.11		X	X
Conseil Municipal	BRETEGNIER Serge Conseiller	Serge.bretegnier@orange.fr			X	X
Conseil Municipal	PIERRE Michel Conseiller		03.84.37.84.49		X	X
Conseil Municipal	STRITTMATTER Jim Conseiller	Stritt39@hotmail.fr	03.84.73.80.00		X	X
Conseil Municipal	MIDOL Jeanne Conseillère		03.84.73.89.75		X	X
Conseil Municipal	DE CONTENCIN Christian	Christien.decontencin@cdc-services.net	06.85.52.29.02		X	X
Verdi Ingénierie	BOYER Sandrine Directrice Générale	sboyer@verdi-ingenierie.fr	03 84 79 02 57	09 72 13 38 70		X
Verdi Ingénierie	BOURGEOIS Carole Chargée d'études	cbourgeois@verdi-ingenierie.fr	03 84 79 02 57	09 72 13 38 70	X	X

Ordre du jour :

Comprendre la démarche PLU : cahier des charges, méthodologie, intervenants, documents nécessaires.

Commune de PORT-LESNEY

Sujets abordés		Action	
		Date	Concerne
1	<p>Qu'est-ce qu'un PLU ?</p> <p>Le bureau d'études expose le contenu et la procédure d'élaboration d'un PLU, reprenant le contenu du cahier des charges.</p> <p>Le PLU est avant tout un moyen pour mettre en œuvre une politique territoriale. Un ensemble d'outils va permettre aux élus de réaliser cette politique.</p> <p>Le PLU est un outil complexe à réaliser puisqu'il s'inscrit au cœur de nombreuses réglementations et réflexion (urbanisme, aménagement, environnement, sociologie, écologie...)</p> <p>Le bureau d'études indique que le PLU devra s'inscrire dans la trame du grenelle de l'environnement. La réflexion sur la densification du bâti devra être menée tout au long du PLU.</p>	X	Tout le monde
2	<p>Composition formelle du PLU :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rapport de présentation est le dossier qui intègre l'ensemble du diagnostic, l'état initial de l'environnement, les justifications des orientations du PADD, du zonage et des règles ainsi que l'évaluation de l'impact du PLU sur l'environnement, ▪ Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui est l'orientation politique des élus pour le territoire de la commune. C'est la clé de voûte du PLU et son élément essentiel, ▪ Les orientations d'aménagement et de programmation (schéma ou texte pour orienter et configurer l'aménagement des zones), ▪ Le zonage qui indique la destination principale des terrains, ▪ Le règlement qui organise le droit d'utilisation du sol, ▪ Les annexes qui regroupent diverses informations (réseau d'eau, d'assainissement, servitudes,...) 	X	Tout le monde

Commune de PORT-LESNEY

3	<p>Procédure d'élaboration du PLU :</p> <p><u>Phase technique</u> Tous les éléments qui composent le PLU sont réalisés dans une phase dite d'étude. Lorsque le conseil municipal estime que le document technique traduit bien ses objectifs, il prend une délibération d'arrêt de projet. Cette délibération est le point final des études, mais également le départ de la phase administrative.</p> <p><u>Phase administrative</u> Le projet arrêté est transmis aux différents services associés (les PPA : Personnes Publiques Associées) que sont la région, le département, les communes voisines à leur demande, les chambres consulaires, les services de l'Etat, ... Ces services associés disposent de 3 mois pour émettre un avis sur le dossier. Il peut alors être procédé à l'enquête publique pour une durée minimum d'un mois suivi d'un délai d'un mois laissé au commissaire enquêteur pour rendre son avis. A la suite de l'avis des services et de l'avis du commissaire enquêteur, il sera possible d'apporter des modifications au document. Celles-ci devront néanmoins être minimales et permettre de répondre à des demandes des services associés ou du commissaire enquêteur.</p> <p><u>Approbation</u> Suite à cette modification, le conseil municipal approuve le PLU par délibération. Après un nouveau délai de 2 mois durant lequel le préfet assure le contrôle de la légalité, le PLU devient opposable aux nouvelles demandes de permis de construire.</p> <p><u>Concertation</u> Il faut noter également que tout au long de la procédure une concertation avec la population a lieu. Le mode de concertation est précisé dans la délibération d'élaboration du PLU. Les éléments de concertation prévus devront être réalisés, sans quoi le PLU risque d'être annulé pour vice de forme. La concertation avec la population est un élément important du PLU. Dans le cadre précédent d'élaboration des POS (Plan d'Occupation des Sols), la concertation était limitée à l'enquête publique en fin de procédure. Dès à présent, la commune peut mettre à disposition un registre de concertation en mairie.</p>	X	Tout le monde
4	<p>Méthode de travail :</p> <p>Les différentes phases de travail sont rappelées ainsi que les documents qui devront être fournis par la mairie.</p> <p>Le PADD est le projet politique de la municipalité qui devra être conçu et défendu par ses membres.</p> <p>Chaque réunion fera l'objet d'un compte rendu réalisé par le bureau d'études. Ce compte rendu sera envoyé par mail à la commune pour validation. En cas d'accord, la commune se chargera de leur diffusion auprès des différentes personnes associées.</p>	X	Tout le monde
5	<p>Autre :</p> <p>Verdi Ingénierie remet à la commune un questionnaire à remplir ainsi qu'une liste de documents à rassembler</p> <p>Verdi Ingénierie se rapproche de M.PETRY (DDT) pour savoir où en est le PAC (Porter à Connaissance) et pour connaître les modalités envers la DREAL en vue de l'étude d'incidences liées à la zone Natura 2000</p> <p>Verdi Ingénierie contacte le SIDEDEC au sujet du plan cadastral.</p>	Avant la prochaine réunion	Commune Verdi

Commune de PORT-LESNEY

Sauf remarques ou contestations formulées par écrit sous 8 jours, les indications portées dans ce compte-rendu sont considérées comme acceptées.

Prochaine réunion :

- Le 14/06/2011 à 15h30 en mairie : la commune se charge de convoquer l'ensemble des invités (élus, DDT, Chambre d'Agriculture et la Communauté de communes)

Ordre du jour de la prochaine réunion :

- Présentation du diagnostic socio-démographique